

E.F.A.C.S.
ECOLE DE FORMATION DES AVOCATS CENTRE SUD

EXAMEN DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2010

La session d'examen de contrôle des connaissances 2010, en vue de l'obtention des certificats de spécialisation débutera:

DU LUNDI 1^{ER} MARS 2010 AU VENDREDI 5 MARS 2010

À L'EFACS,

**MAISON DE L'AVOCAT
14, RUE MARCEL DE SERRES CS 49503
34961 MONTPELLIER cedex 2**

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par lettre recommandée avec accusé de réception, ou remis contre récépissé au

**Siège social de l'Ecole de Formation des Avocats Centre Sud – E.F.A.C.S
Maison des Avocats – 14, Rue Marcel de Serres – CS 49503
34961 MONTPELLIER Cedex 2
☎ 04-67-61-72-80**

au plus tard deux mois avant la date de la première épreuve, c'est à dire avant le

Vendredi 1^{er} Janvier 2010

Selon l'arrêté du 08 Décembre 1993, le dossier doit comprendre :

1. une requête de l'intéressé précisant la ou les mentions de spécialisation dont il sollicite l'usage,
2. tous documents justificatifs de l'identité et du domicile professionnel du candidat,
3. Un CV depuis la date de sa prestation de serment,
4. une attestation de sa qualité d'avocat inscrit à un barreau français, délivrée par le bâtonnier en exercice,
5. tous documents justificatifs de la pratique professionnelle de quatre années, exigée par les articles 88, 89 et 90 du décret n°91-1197 du 27 Novembre 1991
6. outre le règlement des droits d'examen (420 Euros).

Les candidats seront avisés personnellement de la date et du lieu des épreuves au moins 15 jours à l'avance.